



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du comité exécutif**  
**26 avril 2017**

**Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :**

**Contrat de service – programme « Alternative Suspension » du YMCA**

**EC-170426-ED-0035**

ATTENDU QUE les directions des écoles secondaires de Laval ont fait part à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de leur souhait de mettre en place un programme qui répondrait aux besoins des élèves qui se retrouvent privés d'heures précieuses d'apprentissage en classe en raison de difficultés qui ont mené à leur suspension à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école;

ATTENDU QUE le YMCA offre un programme appelé « Alternative Suspension » qui cible les adolescents à l'école secondaire qui éprouvent des difficultés sur le plan scolaire et social de façon récurrente ou périodique;

ATTENDU QU'en vertu du programme du YMCA, ces élèves sont retirés de l'école pour une période de trois à cinq jours et dirigés vers un endroit neutre où un intervenant qualifié du YMCA les accompagne dans leur réflexion et les aide à développer leurs habiletés sociales;

ATTENDU QUE des recherches démontrent que le programme du YMCA contribue efficacement à réduire les facteurs de risque associés au décrochage scolaire;

ATTENDU QUE le programme du YMCA vise aussi à développer et à améliorer les relations entre l'élève, l'école et sa famille tout en lui fournissant un environnement sécuritaire qui lui permet de terminer ses travaux scolaires;

ATTENDU QUE le programme du YMCA met l'accent sur la résolution des problèmes actuels de l'élève et la prévention d'autres problèmes;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier estime que le programme du YMCA serait bénéfique pour les élèves des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior puisqu'il permet à l'élève suspendu de vivre cette période de suspension de façon différente et plus productive;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité pédagogique, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclue un contrat de service avec le YMCA concernant le programme « Alternative Suspension » à l'intention des élèves des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior;

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

### Projet de recherche des Services éducatifs

**EC-170426-ED-0036**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation de la directrice des Services éducatifs, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier permette que les projets de recherche suivants liés aux Services éducatifs soient menés dans ses écoles et ses centres :

Projet	Titre du projet	Chercheurs	Affiliation (université et département)
1	Supporting Secondary Teachers to Teach Financial Literacy	D <sup>re</sup> Annie Savard D <sup>re</sup> Limin Jao Alexandre Cavalcante	Université McGill Faculté de l'éducation

**Adopté à l'unanimité**

### Rectificatifs de commande – réfection de la toiture et asphaltage – école primaire Hillcrest

**EC-170426-MR-0037**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-MR-0110 octroyant le contrat de réfection de la toiture et d'asphaltage de l'école primaire Hillcrest à Construction Genfor ltée, au coût total de 657 000,00 \$, avant les taxes (755 385,75 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-161026-MR-0017, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 14 851,35 \$, avant les taxes (17 075,34 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 671 851,35 \$, avant les taxes (772 461,09 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet de rénovation, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés concernant le remplacement des conduites d'eau, portant le coût total à 4 415,20 \$, avant les taxes (5 076,38 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 4 415,20 \$, avant les taxes (5 076,38 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit augmenté à 676 266 55 \$, avant les taxes (777 537 47 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

## **Rectificatifs de commande – projet d’agrandissement – école primaire Twin Oaks**

### **EC-170426-MR-0038**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150225-MR-0125, octroyant le contrat pour l’agrandissement de l’école primaire Twin Oaks à Candev Construction inc., au coût total de 6 953 000,00 \$, avant les taxes (7 994 211,75 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le 4 novembre 2016, lors d’une séance extraordinaire du comité exécutif, celui-ci a adopté la résolution n° EC-151104-MR-0019 approuvant des rectificatifs de commande concernant ce projet;

ATTENDU QUE, précédant l’approbation de la résolution n° EC-151104-MR-0019, le directeur du Service des ressources matérielles a réussi à négocier une réduction de coûts pour le bassin de rétention dudit projet;

ATTENDU QUE le troisième paragraphe de la résolution n° EC-151104-MR-0019 ne reflète pas cette réduction de coûts et que les montants auraient dû lire 126 030,70 \$, avant les taxes (144 903,80 \$, toutes taxes comprises) plutôt que 139 032,70 \$, avant les taxes (159 852,85 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la modification à la résolution n° EC-151104-MR-0019 pour refléter le montant exact de 126 030,70 \$, avant les taxes (144 903,80 \$, toutes taxes comprises).

**Adopté à l’unanimité**

## **Rectificatifs de commande**

### **EC-170426-MR-0039**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-150225-MR-0125, octroyant le contrat pour l’agrandissement de l’école primaire Twin Oaks à Candev Construction inc., au coût total de 6 953 000,00 \$, avant les taxes (7 994 211,75 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150629-MR-0056, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 11 665,28 \$, avant les taxes (13 412,15 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 6 964 665,28 \$, avant les taxes (8 007 623,90 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150923-MR-0004, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 126 030,70 \$, avant les taxes (144 903,80 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 090 695,98 \$, avant les taxes (8 152 527,70 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151104-MR-0019, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 2 889,93 \$, avant les taxes (3 322,70 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 093 585,81 \$, avant les taxes (8 155 850,28 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC 151125-MR-0032, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 17 460,92 \$, avant les taxes (20 075,70 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 111 046,73 \$, avant les taxes (8 175 925,98 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC 151216-MR-0036, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 1 099,56 \$, avant les taxes (1 264,22 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 112 146,29 \$, avant les taxes (8 177 190,19 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160224-MR-0043, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 7 833,50 \$, avant les taxes (9 006,57 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 119 979,79 \$, avant les taxes (8 186 196,76 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160427-MR-0050, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 68 188,33 \$, avant les taxes (78 399,54 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 188 168,12 \$, avant les taxes (8 264 596,30 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160928-MR-0007, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 4 903,62 \$, avant les taxes (5 637,94 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 193 071,74 \$, avant les taxes (8 270 234,24 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-170222-MR-0031, approuvant les rectificatifs de commande concernant l'ajustement des plans relatifs aux travaux de génie civil, à l'installation de l'équipement du terrain de jeu, aux modifications à la clôture et au ponceau, et à la relocalisation des buts de basketball, totalisant 56 451,60 \$, avant les taxes (64 905,23 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 249 523,34 \$, avant les taxes (8 335 139,47 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet de rénovation, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés pour régler certains problèmes concernant la préparation du terrain pour permettre l'ajout de structures de jeu et le traçage des lignes du gymnase et faire diverses modifications au système de chauffage, de ventilation et de climatisation, totalisant 6 722,49 \$, avant les taxes (7 729,18 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 6 722,49 \$, avant les taxes (7 729,18 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit augmenté à 7 256 245,83 \$, avant les taxes (8 342 868,64 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

## Location – photocopieurs

**EC-170426-MR-0040**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140625-MR-0144, approuvant la location, de Ricoh Canada inc., de deux photocopieurs pour l'imprimerie située à l'école secondaire Rosemère pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, au coût de 38 660,37 \$, avant les taxes (44 449,77 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0098, approuvant la location de trois photocopieurs, au lieu de deux, de Ricoh Canada inc., pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant le 30 juin 2017, au coût de 54 103,85 \$, avant les taxes (62 205,89 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le contrat initial comprenait une clause de renouvellement de deux ans, une année à la fois;

ATTENDU QUE le coût pour le nombre de copies imprimées pour les trois photocopieurs pour l'année scolaire 2017-2018 demeure inchangé, soit 52 000,00 \$, avant les taxes (59 787,00 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le coût de location des trois photocopieurs pour l'année scolaire 2017-2018 demeure inchangé, soit 19 064,18 \$, avant les taxes (21 919,04 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la location de trois photocopieurs de **Ricoh Canada inc.** ainsi que le coût pour le nombre de copies imprimées, pour la période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2018 au coût de 71 064,18 \$, avant les taxes (81 706,04 \$, toutes taxes comprises).

**Adopté à l'unanimité**

## Abolition de postes – personnel de soutien manuel

**EC-170426-HR-0041**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien manuel a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et ses centres de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon, que sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017, conformément à l'article 7-3.08 de la convention collective des employés de soutien manuel d'entretien (CSN-S18):

Classe d'emploi	Lieu de travail	% de travail
Ouvrier d'entretien, Classe II	CDC Saint-Eustache	58,06
Ouvrier d'entretien, Classe II	École secondaire Lake of Two Mountains et école primaire Mountainview	100
Ouvrier d'entretien, Classe II	École secondaire Lake of Two Mountains	51,61
Ouvrier d'entretien, Classe II	École primaire Saint-Paul	74,19

**Adopté à l'unanimité**

### **Création de postes – personnel de soutien manuel**

**EC-170426-HR-0042**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien manuel a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la création des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

<b>Classe d'emploi</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>% de travail</b>
Ouvrier d'entretien, classe II	École secondaire Lake of Two Mountains	100
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Mountainview	51,61
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Saint-Paul et CDC Pont-Viau	100

**Adopté à l'unanimité**

### **Plan d'effectif 2017-2018 – personnel de soutien manuel**

**EC-170426-HR-0043**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien manuel a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation de la Direction et en vertu de l'article 7-03.07 de la convention collective du personnel de soutien manuel (CSN-S18), le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le plan d'effectif du personnel de soutien manuel pour 2017-2018 compris au document n° SWLSB-2017/04/26-HR-001.

**Adopté à l'unanimité**

### **Abolition de postes – personnel de soutien administratif**

**EC-170426-HR-0044**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien administratif a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation de la Direction, et en vertu de l'article 7-3.06 de la convention collective du personnel de soutien administratif, Section locale 577, affiliée à la FTQ, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

<b>Classe d'emploi</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>% de travail</b>	<b>Commentaires</b>
Technicien de travaux pratiques	École secondaire Joliette	25	
Technicien en documentation	École secondaire Joliette	43,10	
Technicien en documentation	École secondaire Laurentian Regional	100	
Technicien en administration	Direction	100	
Technicien en informatique, classe principale	Service des technologies de l'information	100	Centre administratif
Technicien en informatique	Service des technologies de l'information	100	Écoles

**Adopté à l'unanimité**

**Création de postes – personnel de soutien administratif**

**EC-170426-HR-0045**

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien administratif a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la création des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

<b>Classe d'emploi</b>	<b>Lieu de travail</b>	<b>% de travail</b>	<b>Commentaires</b>
Technicien en documentation	École secondaire Joliette	28,57	
Technicien en documentation	École secondaire Laurentian Regional	42,86	
Technicien en administration	École secondaire Laurentian Regional	85,71	CLC
Technicien en informatique	Service des technologies de l'information	100	Centre administratif
Opérateur en informatique, classe I	Service des technologies de l'information	100	Écoles

**Adopté à l'unanimité**